



## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Initiative Logement de nos aînés : lancement du "viager solidaire"

Le 10 octobre dernier, la Commune de Sainte-Foy-Lès-Lyon, la société coopérative d'intérêt collectif Les 3 Colonnes, et la Banque des Territoires, ont formalisé leur partenariat lors du lancement du « viager solidaire », une initiative concrète pour favoriser le maintien dans leur domicile des personnes âgées dont les revenus, bien que propriétaires de leur résidence principale, entrent dans les critères de ressources du logement social locatif.

**La SCIC Les 3 colonnes**, société coopérative d'intérêt collectif, permet l'achat de biens en viager permettant aux personnes âgées concernées, en plus d'un complément de revenus, de réaliser les travaux d'aménagements nécessaires au maintien dans leur domicile.

**La Banque des Territoires** est actionnaire et membre du Conseil d'administration de la SCIC Les 3 colonnes depuis 2018. Pour conforter le développement du viager social, elle a mis en place une nouvelle offre de financement sur fonds d'épargne, indexée sur le taux du livret A, dont la SCIC 3 Colonnes est le premier opérateur bénéficiaire. Ce Prêt viager social (PVS) permet de financer des acquisitions immobilières en viager au bénéfice de personnes fragilisées, âgées entre 78 ans et 89 ans, qui occupent leur logement en tant que résidence principale, et dont les revenus sont plafonnés au niveau des revenus d'accès au logement social.

**La commune de Sainte-Foy-lès-Lyon**, consciente de l'enjeu grandissant du vieillissement au sein de la population, qui pose notamment les questions du maintien à domicile et de l'adaptation des logements aux contraintes qu'impose parfois l'âge, garantit l'emprunt nécessaire pour réaliser une telle opération. C'est la première fois qu'une commune participe activement au financement de ce dispositif via la garantie d'emprunt octroyée.

**Cette initiative a vocation à servir d'exemple auprès d'autres collectivités sensibilisées sur ces enjeux, partout sur le territoire national.**

**Sur la commune, ce dispositif va bénéficier pour la première fois à un couple de personnes âgées, propriétaire d'un T3 dans le quartier des Provinces.**